



## Stage botanique alpine 2012 - Dévoluy

du 7 au 10 juillet 2012

Cette année le stage de botanique alpine de Gentiana prendra ses quartiers d'été dans le Dévoluy.

Nous serons logés au gîte **Le Liériver** à Saint-Etienne-en-Dévoluy (<http://lieraver.pagesperso-orange.fr/>).

**Encadrants** : Frédéric Gourgues et autres (à préciser).

### Programme prévisionnel :

**Samedi 7 juillet** : Pivallon (700m dénivelé positif)

La première demi journée sera dédiée à une initiation (ou révisions) à la flore de montagne.

**Dimanche 8 juillet** : Plateau de Bure (1000m D+) : Plantes des éboulis calcaires (Carduus aulosicus, Iberis aulosica, Heracleum minimum, ...)

**Lundi 9 juillet** : Marais du Col Bayard et visite du Conservatoire botanique national alpin (à confirmer)

**Mardi 10 juillet** : Col et Pic de Gleize (600m D+)

### Coût du stage :

Le coût du stage est de **165 euros en pension complète**.

Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour ni les déplacements lors du stage.

Le nombre de places est limité à **20 personnes** en pension complète.

**L'inscription est obligatoire avant le 30 avril 2012** (merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint). Elle sera **accompagnée d'un chèque de 65 €** à l'ordre de GENTIANA.

Ce droit d'inscription reste acquis à GENTIANA en cas de désistement moins de un mois avant la date du stage.

Une fiche avec tous les renseignements ainsi que le programme complet sera envoyée ultérieurement à chaque inscrit.

### ***BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE BOTANIQUE ALPINE DEVOLUY – 2012***

A renvoyer à GENTIANA, MNEI, 5, place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE.

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Adresse électronique : ..... Adhérent de : .....

**m'inscris au stage de botanique les 7,8,9 et 10 juillet 2012 (coût : 165 € en pension complète).**

Je joins un chèque **65 Euros** à l'ordre de GENTIANA comprenant 20 € de droit d'inscription et 45 € d'arrhes pour la réservation de l'hébergement.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Le solde, soit 100 Euros, sera versé le jour de l'arrivée.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.  
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (voir au dos), et à son application.*

## Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice. En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- **Art. 4** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 5** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 6** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- **Art. 7** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000.